Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260428-67_2026-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
ILLE ET VILAINE

LA SELLE-EN-LUITRÉ

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15

Ouverture de la séance :
Présents : 15
Votants : 15
Pouvoirs : 0

Date de la convocation :
21 Avril 2026

Date d'affichage
21 Avril 2026

Vote : Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 28 Avril à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de leurs séances (salle Brocéliande, n° 23 Le Bourg) sous la présidence de M. **Denis CHOPIN,** maire, après convocation en date du **21 Avril 2026** transmise de manière dématérialisée aux membres.

Etaient présents : Denis CHOPIN, Maire, David GILBERT, Florence GELOIN, Frédéric RIVIÈRE, Célia ROLLAND Adjoints, Franck BRYON, Pierrick BARON, Loïc CARRÉ, Guillaume LALOE, Béatrice MAUPILÉ, Sarah SALMON, Isabelle GODEFROY MASSÉ, Sophie CHERBONNEL, Audrey GALLON, Erwan JEHAN, conseillers.

Secrétaire de séance : Florence GELOIN

.

OBJET DE LA DELIBERATION N° 67/2026 : **DEVIS ECRAN TACTILE INTERACTIF**

M. Chopin et les Adjoints du précédent mandat avaient engagé une réflexion pour la mise en place d'un système d'écran interactif dans la salle Brocéliande.

Des présentations ont été faites:
- par ASI de Châteaubourg,
-par la commune de Javené qui a fait appel au fournisseur Marae System de Nantes

Rappel
Nous avons sollicité une subvention Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) fin décembre 2025 *(Plancher : 5 000 €HT / 35% de subvention).*

La collectivité est en attente de l'avis de la Sous-Préfecture (courant Mai 2026).

M. Arthur Esnault, employé chez ASI présente le matériel à tous les élus.

En voici les caractéristiques précises :
-Ecran 86 pouces + pc intégré : 4 713.64 € HT
-Support roulant électrique : 749.53 € HT
-Caméra 4K Traqueur : 984.18 € HT
-Haut-parleur / Microphone captation 360) / 263.19 € HT

TOTAL : 6 710,57 € HT (coût finale pour la collectivité : 4 361.87 € HT)

- ACCEPTE la proposition de la société ASI, 18 rue Lavoisier, 35220 Chateaubourg, pour un écran 86 pouces équipé d'un support roulant, d'une caméra 4K et de haut-parleur et microphone pour un montant de 6 710,57€ HT.
- AUTORISE Monsieur Le Maire ou l'Adjoint ayant la délégation à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026
Reçu en préfecture le 30/04/2026
Publié le
ID : 035-213503246-20260428-67_2026-DE

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Florence GELOIN

Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire, Denis CHOPIN